



Lumière Synergie Développement  
BP/ 279, Rue ValPar Ndiaye, Escale- Fatick-Sénégal  
Téléphone: +221339459040/+221776417074  
Email: alsagne@aim.com/lsyndev@aol.com



## Connaître le Groupe de la Banque Africaine de Développement - Guide à l'intention des communautés et des Organisations de la Société Civile



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

### Qu'est-ce que le Groupe de la Banque Africaine de Développement ?

[www.afdb.org/fr/](http://www.afdb.org/fr/)

La Banque Africaine de Développement (BAD) est la première institution de financement du développement en Afrique. A cet effet, pour les Organisations de la Société Civile travaillant avec les communautés locales et actives dans le domaine du Développement Durable, connaître la BAD devient une nécessité pour pouvoir suivre ses opérations et tenir l'institution responsable lorsqu'elle menace l'environnement et/ou les communautés locales.

Créée en 1964, le Groupe de la Banque Africaine de Développement compte 82 membres, 54 Pays Membres Régionaux (PMR/États africains) et 28 pays membres non régionaux (PMNR/États non africains).

**Composante et Structure :** Le Groupe de la BAD comprend, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Fonds Spécial du Nigeria (FSN).

Le Conseil des Gouverneurs est l'organe suprême de la banque où siège un Gouverneur (Le Ministre des Finances de chaque pays membre) et son suppléant.

Ensuite vient le Conseil d'Administration où siège des Directeurs Exécutifs, le plus souvent d'anciens Ministres dans le pays membre. Il est chargé de la conduite des opérations générales de la banque, qui dispose du droit d'exercer tous les pouvoirs de la BAD, à l'exception de ceux qui sont exclusivement réservés au Conseil des Gouverneurs.

**Conseil 1 :** C'est l'un des centres de décision principales de la BAD, où sont approuvées toutes les opérations ! Il est donc important de connaître et de nouer des alliances avec les Directeurs Exécutifs. Le Président de la BAD est élu par le Conseil des Gouverneurs pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Il est chargé de la gestion quotidienne de la banque, sous la direction du Conseil d'Administration, avec l'appui d'un économiste en chef et 5 Vice-Présidents.

Enfin, les activités du Groupe de la BAD sont contrôlées par un département de l'audit, un département indépendant d'évaluation et par un tribunal administratif interne.

### Quels sont les engagements de la BAD en matière de droit de l'Homme ?

La BAD conformément à son mandat tel que décrit à l'article 1 de l'Accord de la Banque et l'article 2 de l'Accord du Fonds, et aux dispositions visées par l'article 38 de l'Accord de la Banque, et l'article 21 de l'Accord du Fonds, considère les droits économiques et sociaux comme faisant partie intégrante des Droits de l'Homme et par conséquent affirme qu'elle respecte les principes et les valeurs des Droits de l'Homme tels qu'ils sont exposés dans la Charte des Nations unies et dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples.

Ces principes font partie de ceux qui ont présidé à l'élaboration du Système de sauvegardes intégré. La BAD encourage ses pays membres à observer les normes, standards et bonnes pratiques internationaux en matière de Droits de l'Homme, sur la base de leurs engagements pris en vertu des traités internationaux des Droits de l'Homme et de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples.

### Où se trouve se trouve le Groupe de la Banque Africaine de Développement ?

Le siège officiel du Groupe de la BAD se trouve à Abidjan (Côte d'Ivoire). Il dispose de 34 bureaux dans ses PMR (certains bureaux couvrant plusieurs pays), 2 centres de ressources à Nairobi (Kenya) et à Pretoria (Afrique du Sud) et enfin un bureau extérieur à Tokyo (Japon).



Lumière Synergie Développement  
BP/ 279, Rue ValPar Ndiaye, Escale- Fatick-Sénégal  
Téléphone: +221339459040/+221776417074  
Email: alsagne@aim.com/lsyndev@aol.com



L'institution met en œuvre une politique de décentralisation depuis 2011 pour rapprocher les décisions des bénéficiaires.

**Conseil 2 :** Cela appelle encore plus de vigilance de la part des organisations de la société civile car, la prise de décision est décentralisée aussi au niveau pays.

**Pourquoi la Banque Africaine de Développement a-t-elle été créée ?**

Le but essentiel de la BAD est de contribuer au développement économique et au progrès social des pays africains, pris individuellement et collectivement.

<https://www.afdb.org/fr/propos/mission-et-strategie>

**Qui contrôle le Groupe de la Banque Africaine de Développement ?**

Au 30 novembre 2018, les PMRs détenaient 58,897 % du pouvoir de vote à la BAD, contre 41,103% pour les PMNRs.

Le Nigéria, l'Égypte, l'Afrique du Sud, l'Algérie et la Côte d'Ivoire représentent les plus influents respectivement au Conseil d'Administration parmi les PMRs.

Les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Canada et la France disposent de plus pouvoir de vote respectivement au sein des PMNRs.

**Accès aux ressources du Groupe de la Banque Africaine de Développement ?**

L'admissibilité des PMRs aux ressources des différentes entités de la BAD est fonction de son niveau de développement économique.

**Guichet de la Banque Africaine de Développement (BAD) :** 20 PMRs au PNB le plus élevé ;

**Guichet du Fonds Africain de Développement (FAD) :** 24 autres PMRs au PNB moyen ;

**Guichet mixte :** 3 PMRs (Sénégal, Cameroun, Tanzanie) au PND intermédiaire ;

**En transition du guichet FAD :** 7 autres PMRs (Tchad, Côte d'Ivoire, Soudan, Djibouti, Lesotho, Mauritanie, São Tomé & Príncipe).

**Comment opère le groupe de la Banque Africaine de Développement ?**

**La Stratégie Décennale :** Qui définit les grandes orientations de la banque sur les 10 années à venir

**Le Document de Stratégie Pays (DPS) :** Qui définit sur 5 ans les projets au niveau de chaque PMR ;

**Conseil 3 :** Le DSP doit être élaboré de façon participative avec la participation des OSC et est disponible aux bureaux de la BAD sur le site de la Banque. Toute organisation de la société civile peut réclamer sa participation à son élaboration.

**Les 5 Grandes Priorités pour l'Afrique :** C'est le nouvel agenda de la BAD depuis 2015, Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique.

**Pourquoi les OSC doivent s'intéresser à la BAD**

- La BAD est une institution publique ;
- La BAD appartient aux États, donc aux peuples africains ;
- La BAD a une mission de Développement, elle a pris des engagements, donc elle a une responsabilité de rendre compte !
- La BAD dispose de Politiques de transparence et de redevabilité : **Des Points d'entrée pour les Organisations de la Société Civile !**
  - La Politique de diffusion et d'accès à l'information
  - Le Cadre d'engagement consolidé avec les OSC
  - La Politiques de sauvegardes sociales et environnementales
  - Le Mécanisme Indépendant d'Inspection
  - La Politique de lutte contre la corruption

**Conseil 4 :** Toute organisation de la société civile souhaitant s'engager avec le **Groupe de la Banque Africaine de Développement** doit connaître et maîtriser au moins ces 5 politiques.